



Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le

ID : 042-214200305-20230124-A20230102-AR

S'LO

Mairie de Bussy-Albieux
10 Place de la Mairie - 42 260 Bussy-Albieux
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL A2023-01-02
REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Bussy-Albieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande initiale de travaux formulée en date du 06 Janvier 2023 par la société EXPEAU située ZAC des Grandes Terres - 42 260 SAINT GERMAIN LAVAL représentée par M. Sébastien DEJOB et M. Yohann JAGER pour la construction d'une piscine au 231 Route de Boën - 42 260 Bussy-Albieux,

Vu l'avancée des travaux et les conditions météorologiques,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux cités, entrepris Route de Boën, étant prolongés jusqu'au 03 Février 2023 inclus, les prescriptions de l'arrêté A2023-01-01 en date du 09 Janvier 2023, restent inchangées et sont applicables jusqu'au 03 Février 2023.

Article 2 : Durant cette période, la circulation sera perturbée et s'effectuera sur une voie, dans l'emprise des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 24 Janvier 2023

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le.....2.7. JAN. 2023..... numériquement